



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES  
COMPTE RENDU

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

**REUNION DU 11 décembre 2014**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Approbation du PV du 13/11/2014**
- 2) **Demande de subventions relatives aux 2 études du Cabinet BC2I**
- 3) **Ratification décision modificative relative au budget « eau »**
- 4) **Point sur les travaux en cours.**
- 5) **Ratification de la délibération relative à la sécurisation et aménagement arrêt de bus**
- 6) **Dossier « La salle pour tous »**
- 7) **Décision et priorité sur la liste des travaux élaborée lors du dernier C.M.**
- 8) **Augmentation du temps de travail de la secrétaire à compter du 01.01.2015**
- 9) **Planification des réunions du Conseil Municipal année 2015.**
- 10) **Questions diverses**

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que la convocation du Conseil a été faite le 07/12/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Joëlle DUPONT, Anne Lise GATRAT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ;MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Mario MOREIRA, Pierrick REGARD.

**Absent excusé** : Fabrice LALLEMAND ( pouvoir donné à M Pierrick REGARD).

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13/11/2014.**

Il est précisé que la convocation du conseil municipal a bien été faite le 7 décembre 2014 au lieu du 7 juillet 2014.

**Ajout du point 2 de la délibération n° 52/2014 : décision modificative budget eau 2014**

Pour permettre le paiement de la facture de l'Agence de l'eau : redevance pollution 2013, les crédits budgétaires prévus en Dépenses de fonctionnement à l'article 615/011 sont débités de 26.00€ € pour créditer la ligne comptable 701249/chapitre 014 pour la même somme. (crédits budgétés insuffisants)

Il convient de prendre une décision modificative en ce sens.

Le PV est accepté à l'unanimité

## **2-DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVES AUX DEUX ETUDES DU CABINET BC2I**

Lors du dernier conseil municipal du 13 novembre, il a été retenu le cabinet BC2I :

- Pour travaux sur le réseau d'assainissement : 4 038.00€ TTC
- Pour travaux sur le réseau d'eau potable : 1 680.00 € TTC

Il convient d'ajouter à cette délibération une demande de dossier de subvention à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,
- D'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention.

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

## **3-DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 2014**

Les crédits budgétaires prévus en Dépenses de fonctionnement au chapitre 012 sont insuffisants

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide la modification suivante :

- Débiter l'article 6232/chapitre 011 « fêtes et cérémonies » de 1200.00€ pour créditer la ligne comptable 6451/chapitre 012 pour la même somme
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette décision modificative
- 

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

## **4-POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Emilien BRENOT fait un rapide compte rendu des travaux en cours sur la commune à savoir : route de Boulton, les autres travaux à venir sont repris ci-après :

### **Travaux d'assainissement « Champs sans terre »**

Suite à une fuite sur le réseau d'assainissement chemin champs sans terre, il a été demandé un devis à M VOIRIN, qui s'élève à 690.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider ce devis
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération
- De budgétiser cette somme sur 2015.

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

## **5- SECURISATION ET AMENAGEMENT ARRET DE BUS DEVANT LA SALLE POUR TOUS**

Suite à la délibération n°54/2014 relative à l'objet ci-dessus, le Maire rend compte comme prévu :

Coût total des travaux après devis complémentaire : 18 334.43 € HT (+TVA à 20.00%)

Un dossier de subvention a été déposé, montant estimatif de l'aide : 4 500.00€

Soit un financement par la commune : 13 834.00€

Le conseil municipal est informé du coût total et définitif de l'opération

Il valide à l'unanimité cette opération (coût et plan de financement)

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

## **6-SECURISATION DE LA « SALLE POUR TOUS ».**

Pour permettre la remise aux normes à l'accessibilité des personnes handicapées de la « salle pour tous », une demande d'étude avec coût estimatif des travaux a été demandée à trois architectes, à savoir :

- M MOREL Michel (Besançon)
- M DONZE Philippe (Besançon)
- IDEA CONCEPT ARCHITECTURE(Boult)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir la société IDEA CONCEPT pour un montant de :  
mise en accessibilité PMR : 21 301.015 € HT (+ TVA à 20.00%)  
mise en conformité sécurité incendie : 3 275.00€ HT (+TVA à 20.00%)  
honoraires de maîtrise d'œuvre : 2500.00€HT (+ TVA 20.00%)
- D'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général (pour l'accessibilité des handicapés) et de la Préfecture (DETR)

Un courrier sera adressé au SDIS70, leur demandant leur avis sur ce projet.

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

## **7-DECISION ET PRIORITE SUR LA LISTE DES TRAVAUX ELABOREE LORS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Comme indiqué lors du conseil municipal du 13 novembre 2014, une liste de travaux a été établie. Après discussion, deux groupes de travail sont constitués afin d'étudier les projets à retenir pour 2015.

## **8-DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUPERIEURE A 10% D'UN POSTE (Pour un non titulaire)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à compter du **5 janvier 2015** de :

- supprimer un poste d'**Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe** à temps non complet à hauteur de 10 heures 00 minutes hebdomadaires (soit 10/35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
- créer un poste d'**Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe** à temps non complet à hauteur de **14 heures 00 minutes** hebdomadaires (soit 14/35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
- fixe la rémunération par référence au grade d'**Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe**, correspondant à l'indice brut **336**, indice majoré **318**,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le **Maire** ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

## **9-AFFOUAGE**

### **Recettes**

Vente de coupes bois : Adjudication du 8 octobre 2014 à Noidans : 16 546.00 €  
Estimation ONF : environ 750 stères : Affouage parcelle 6-26 + 2 parcelles cabane  
chasse : 4 258.00€

### **Dépenses :**

Frais de gardiennage :  $(16\,546 + 4\,258) \times 12 = 2\,496.00 \text{ €}$   
100

Abattage futaies : environ 1 000.00 €

**Nombre d'affouagistes :**

80

**Prix de revient théorique d'une portion :**

$4\,258 + 1\,000 + 2\,496 = 7\,754 \text{ €}$

$7\,754 / 80 = 96\text{€ /portion}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le montant de **la portion à 75.00€**

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

**10-ENCAISSEMENT DE CHEQUE DE MME DEBIEF**

Suite à la vente du lot de bois parcelle n°9, validée par la délibération n°57/2014 du conseil municipal du 13 novembre 2014 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à mettre en encaissement le chèque n° 5736548 d'un montant de 85.00€,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette vente de bois.
- 

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

**11- ENCAISSEMENT DE CHEQUE EDF**

Suite à la réception du chèque d'EDF pour un montant de 256.51€ pour régularisation de somme due par EDF à la commune de Bussières.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'autoriser Mme le Maire à mettre en encaissement le chèque n° 1956186 d'un montant de 256.51€,

D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce remboursement de la part d'EDF.

**VOTE : à l'unanimité par 11 voix POUR**

**12- REMBOURSEMENT D'UN ACHAT PAR LE MAIRE**

Le Maire se retire.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint expose au Conseil que l'achat à TOP OFFICE pour un chevalet et sa recharge papier a été payé par Mme le Maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

De rembourser la somme de 66.68 € à Mme le Maire.

D'autoriser le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents afférents à cette décision.

**VOTE : à l'unanimité par 10 voix POUR**

**13-Planification des réunions du Conseil Municipal année 2015.**

Les prochains conseils auront lieu les jeudi 8 janvier, 5 février, 12 mars, 16 avril, le **mardi** 12 mai, jeudi 11 juin et 9 juillet 2015.

#### **14-Questions diverses**

- **Demande de rénovation de l'abri de chasse sur un terrain communal.**  
Le conseil municipal donne son accord sur le projet proposé, une déclaration préalable devra être déposée.
  
- **Point de la commission CCAS :**  
L'âge de recevoir un colis a été reporté de 65 à 70 ans et plus; de ce fait, 43 personnes seront bénéficiaires.  
Date de distribution : le 27 décembre 2014.
  
- **Vœux de la commune**  
Date retenue le 10 janvier à 16h00, salle de la petite école.  
A cette occasion, nous aurons le plaisir de remettre à Ms COLARD Christian et PARTY Guy une décoration.

#### **Prochaine séance le 8 janvier à 20h30**

La séance est levée à 23h20.